

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

Date de convocation :
13 juin 2023

Date d'affichage :
13 juin 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 20 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Florence CAPITAIN,

Absents excusés : Élisabeth NOYEMIAN, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Céline PARIS, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Florence CAPITAIN

JURY D'ASSISES – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE 2023- Délibération n° 2023-37

Vu le Code de procédure pénale et notamment ses articles 255 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCL/SAPPIE/BCAAT/2022/0358 du 25 aout 2022 portant répartition des jurés d'assises entre les communes du département de l'Yonne ;

Selon l'arrêté préfectoral, 32 jurés doivent composer la liste du jury d'Auxerre 1 pour l'année 2023 dont 1 jurés issus de la commune de Villefargeau. Le nombre de personnes tirées au sort devra être le triple de celui fixé, soit 3 personnes pour Villefargeau.

Le procédé adopté est le suivant : le premier tirage, donnera le chiffre des unités, un second celui des dizaines et ainsi de suite donnant le numéro d'inscription sur la liste générale des électeurs, et par conséquent le nom du juré.

Seules les personnes qui auront plus de 23 ans au 31 décembre 2023, c'est-à-dire nées après le 31 décembre 2000 peuvent être retenues parmi les personnes tirées au sort.

Conformément aux modalités définies, le maire et les conseillers, en séance publique de Conseil Municipal, procèdent au tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes devant figurer sur la liste préparatoire. Sont tirés au sort :

- 649 Monsieur Pascal RAGOIS
- 463 Madame Aurore LOURY
- 333 Madame Claudette PRUNIER née GOGOIS

Monsieur le Maire assura la transmission au tribunal judiciaire d'Auxerre avant le 01 juillet 2023 et informera les personnes tirées au sort sur la commune.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,

Pascal BARBERET